

États financiers de la
(en milliers de dollars)

**SOCIÉTÉ DU PALAIS DES
CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ
URBAINE DE TORONTO**

et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2026



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto et au ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2026;
- l'état des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de la variation de la dette nette pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables; (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints de l'entité au 31 mars 2026 et pour l'exercice clos à cette date ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux exigences comptables de la *Loi sur l'administration financière*, y compris le Règlement de l'Ontario 395/11 sur les paiements de transfert de la *Loi sur l'administration financière*.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – référentiel d'information financière

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers, qui décrit le référentiel d'information financière applicable et l'usage prévu pour les états financiers.

En conséquence, il est possible que ces états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux exigences comptables de la Loi sur l'administration financière, y compris le Règlement de l'Ontario 395/11 sur les paiements de transfert de la Loi sur l'administration financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.



En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;



- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

Le 10 juin 2026

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

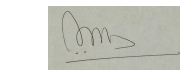
État de la situation financière
(en milliers de dollars)

Au 31 mars 2026, avec informations comparatives de 2025

	2026	2025
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	32 116 \$	37 672 \$
Acomptes des clients (note 3)	22 343	16 223
Débiteurs (note 9)	4 643	2 317
Autres actifs	431	1 004
	<u>59 533</u>	<u>57 216</u>
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	12 204	11 579
Revenus reportés (note 3)	22 343	16 223
Avantages sociaux futurs (note 7)	1 084	1 035
Apports reportés liés aux immobilisations corporelles	36 584	35 752
	<u>72 215</u>	<u>64 589</u>
Dette nette	(12 682)	(7 373)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 4)	154 712	156 224
Stocks	748	831
Charges payées d'avance	1 777	1 273
	<u>157 237</u>	<u>158 328</u>
Engagements (note 10)		
Événement postérieur à la date de clôture (note 10)		
Excédent accumulé (note 6)	144 555 \$	150 955 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



, administrateur



, administrateur

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des résultats et de l'excédent accumulé
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026, avec informations comparatives de 2025

	31 mars 2026	31 mars 2026	31 mars 2025
	Montants budgétés [Note 2 I)]	Résultats réels	Résultats réels
Revenus			
Aliments et boissons	23 500 \$	28 578 \$	25 028 \$
Location d'installations	17 800	18 846	17 430
Stationnement	12 400	12 021	11 434
Commissions	7 300	7 611	7 001
Communications	1 800	2 103	2 189
Apports en capital	993	993	993
Autres	6 209	6 255	6 612
Montant total des revenus	70 002	76 407	70 687
Charges (note 8)			
Aliments et boissons	18 552	22 463	20 857
Location d'installations	5 098	5 729	5 018
Stationnement	3 779	3 220	3 059
Communications	994	911	894
Services évenementiels	732	748	757
Charges générales et administratives	9 401	9 100	9 574
Ventes et commercialisation	5 202	4 356	4 111
Services d'ingénierie	6 385	7 103	6 160
Énergie	2 989	2 775	2 882
Autres	4 526	4 230	3 991
Amortissement	11 328	10 752	10 592
Total des charges	68 986	71 387	67 895
Excédent de l'exercice avant les éléments suivants :	1 016	5 020	2 792
Charge au titre de la revitalisation	—	(8 920)	—
Excédent (déficit) de l'exercice	1 016	(3 900)	2 792
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	150 955	150 955	150 663
Distribution (note 6)	(2 500)	(2 500)	(2 500)
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	149 471 \$	144 555 \$	150 955 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État de la variation de la dette nette
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026, avec informations comparatives de 2025

	31 mars 2026	31 mars 2025
	Résultats réels	Résultats réels
Excédent (déficit) de l'exercice	(3 900) \$	2 792 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(9 244)	(10 990)
Produit de la sortie d'immobilisations corporelles	4	23
Amortissement des immobilisations corporelles	10 752	10 592
	(2 388)	2 417
Acquisition de stocks	(9 004)	(16 459)
Acquisition de charges payées d'avance	(3 491)	(2 381)
Consommation des stocks	9 087	16 382
Utilisation de charges payées d'avance	2 987	2 585
Distribution	(2 500)	(2 500)
Variation de la dette nette	(5 309)	44
Dette nette à l'ouverture de l'exercice	(7 373)	(7 417)
Dette nette à la clôture de l'exercice	(12 682) \$	(7 373) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026, avec informations comparatives de 2025

	2026	2025
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) de l'exercice	(3 900) \$	2 792 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	10 752	10 592
Avantages sociaux futurs	49	216
Apports reportés liés aux immobilisations corporelles	832	(993)
	7 733	12 607
Variation des actifs et des passifs hors trésorerie		
Débiteurs	(2 326)	1 474
Stocks	83	(77)
Charges payées d'avance	(504)	204
Créditeurs et charges à payer	625	927
Autres actifs	573	(1 004)
	6 184	14 131
Activités de financement		
Distribution (note 6)	(2 500)	(2 500)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(9 244)	(10 990)
Produit de la sortie d'immobilisations corporelles	4	23
	(9 240)	(10 967)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(5 556)	664
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	37 672	37 008
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	32 116 \$	37 672 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

La Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto (la « Société ») a été constituée en société sans capital social en vertu du projet de loi 141 devenu la *Loi sur la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto* de 1988 et est soumise à l'autorité du gouvernement de la Province d'Ontario par l'entremise du ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture de l'Ontario (le « MIPSTC »). En vertu de cette même loi, la Société est considérée comme un organisme de la Couronne et elle est exonérée de l'impôt sur le bénéfice.

La Société exploite des installations qui peuvent accueillir des congrès, des salons professionnels, des salons à l'intention des consommateurs, des événements mis sur pied par des entreprises et des événements où sont servis des aliments et des boissons. Elle exploite aussi des stationnements.

1. Mode de présentation

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers soient établis conformément aux normes comptables utilisées par la Province d'Ontario, c'est-à-dire les normes comptables canadiennes pour le secteur public (« SP ») publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP »), et prévoit que des changements à ces normes pourraient être nécessaires en raison de la réglementation.

Le *Règlement de l'Ontario 395/11* sur les paiements de transfert de la *Loi sur l'administration financière* exige que les paiements de transfert utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables soient comptabilisés en tant qu'apports reportés et soient inscrits comme un recouvrement dans l'état des résultats à hauteur de l'amortissement porté en déduction des immobilisations corporelles amortissables connexes. Cette exigence comptable n'est pas conforme aux exigences des normes comptables canadiennes pour le secteur public, qui exigent que les paiements de transfert soient comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont approuvés par les cédants et que les critères d'admissibilité sont remplis, à moins que le paiement de transfert ne contienne une clause créant un passif, auquel cas il est considéré comme un revenu au cours de l'exercice où le passif est éteint.

Par conséquent, les présents états financiers ont été établis conformément aux exigences comptables de la *Loi sur l'administration financière*, y compris le *Règlement de l'Ontario 395/11* sur les paiements de transfert de la *Loi sur l'administration financière*.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

2. Principales méthodes comptables

a) Constatation des revenus

Les revenus tirés d'opérations avec obligations de prestation sont comptabilisés lorsque la Société remplit l'obligation de prestation en fournissant les biens ou services promis au payeur.

Les revenus tirés d'opérations avec obligations de prestation comprennent les revenus que génèrent la vente d'aliments et de boissons, la location d'installations, le stationnement, les communications, les commissions et les autres revenus.

Les autres revenus comprennent les revenus gagnés des placements à court terme, des licences, de la location de matériel, des services d'assainissement et de la publicité.

Les revenus tirés d'opérations sans obligations de prestation sont comptabilisés lorsque la Société a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques et qu'elle identifie une transaction passée ou un événement passé qui donne lieu à un actif. La Société ne perçoit aucun revenu provenant d'opérations sans obligations de prestation.

b) Acomptes des clients

Les acomptes des clients s'entendent des montants en trésorerie reçus aux fins de l'utilisation future des installations de la Société.

c) Paiements de transfert

Les paiements de transfert reçus assortis ou non de critères d'admissibilité, mais assortis de stipulations, sont comptabilisés durant l'exercice au cours duquel le transfert est autorisé et où tous les critères d'admissibilité sont satisfaits, sauf lorsque, et dans la mesure où, le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif. Un passif comptabilisé en lien avec les paiements de transfert doit être diminué et un montant équivalent de revenu doit être comptabilisé à mesure que le passif est réglé.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

2. Principales méthodes comptables (suite)

d) Apports reportés liés aux immobilisations corporelles

Le financement fourni par la Province d'Ontario utilisé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables est inscrit à titre d'apports reportés. Ces montants sont inscrits comme un recouvrement dans l'état des résultats à hauteur de l'amortissement porté en déduction des immobilisations corporelles amortissables connexes, la variation annuelle de celles-ci ayant été comptabilisée dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

e) Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas affectables au règlement des passifs existants et sont destinés à être utilisés à des fins de prestation de services. Leurs durées de vie utile s'étendent au-delà de la clôture de l'exercice en cours et ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Les actifs non financiers comprennent :

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement des immobilisations corporelles est imputé selon la méthode linéaire sur les durées de vie utiles prévues suivantes :

Bâtiment	50 ans
Mobilier, agencements et matériel informatique	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du contrat de location ou durée d'utilité si elle est inférieure – de 5 à 20 ans

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

2. Principales méthodes comptables (suite)

e) Actifs non financiers (suite)

i) Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation dès que les conditions indiquent qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services, ou dès que la valeur des avantages économiques futurs liés à une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette. La Société réduit le coût d'une immobilisation corporelle lorsqu'elle peut établir qu'il y a lieu de s'attendre à ce que la diminution des avantages économiques futurs soit permanente.

Les immobilisations incorporelles ont une durée de vie de six ans et elles sont amorties selon la méthode linéaire.

ii) Stocks

Les stocks comprennent les consommables utilisés pour la prestation de services liés aux congrès. La revente de ces stocks est interdite.

Les stocks sont inscrits au coût ou à la valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure.

f) Revenus reportés

Les revenus reportés représentent les acomptes reçus des clients en échange de l'utilisation future des installations de la Société. Les acomptes sont portés en diminution du compte du client lorsque les services sont rendus.

g) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse un certain nombre d'estimations et pose diverses hypothèses relatives aux valeurs comptables de l'actif et du passif et à la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers et aux valeurs comptables des revenus et des charges de l'exercice à l'étude. Les éléments pour lesquels la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour moins-valeur des débiteurs et les obligations liées aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

2. Principales méthodes comptables (suite)

h) Instruments financiers

Les instruments financiers de la Société comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, les acomptes des clients et les créditeurs et charges à payer. La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des acomptes des clients et des créditeurs et charges à payer avoisine leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces actifs et passifs financiers.

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse et des fonds déposés auprès d'une grande institution financière.

Le solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie comprend des placements à court terme d'un montant de néant (11 500 \$ en 2025), dont la date d'échéance est inférieure ou égale à trois mois. Les placements comprennent des certificats de placement garanti à court terme.

j) Prestations de retraite du personnel

La Société offre un régime de retraite agréé qui comporte un volet à prestations déterminées et un volet à cotisations déterminées. Dans le cas du volet à prestations déterminées, les salariés versent des cotisations à des taux déterminés et le promoteur verse des cotisations dont le montant et le calendrier sont établis par les actuaires-conseils. Le volet à prestations déterminées du régime fournit des prestations de retraite fondées sur le nombre d'années de service et sur la meilleure moyenne des gains ouvrant droit à pension. La Société a d'autres ententes sur les avantages du personnel aux termes desquelles certains salariés à la retraite touchent également des prestations de maladie et autres avantages complémentaires de retraite payés par la Société. En outre, la Société a établi un régime d'allocations de retraite non capitalisé à l'intention d'un président et chef de la direction retraité. Celui-ci a été payé selon des versements mensuels à montant fixe qui ont cessé le 1^{er} décembre 2025. La Société a également établi une convention de retraite aux termes de laquelle des prestations de conjoint sont versées au bénéficiaire d'un ancien dirigeant pour le reste de sa vie.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

2. Principales méthodes comptables (suite)

j) Prestations de retraite du personnel (suite)

La Société comptabilise ses obligations au titre du régime de retraite à prestations déterminées à mesure que les salariés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite et les avantages complémentaires de retraite. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui incorpore la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels). La date d'évaluation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des conventions de retraite correspond à la date de clôture d'exercice de la Société, et l'évaluation du régime de retraite à prestations déterminées est faite en date du 31 décembre.

Les gains et les pertes actuariels au titre des actifs des régimes découlent de l'écart entre le taux de rendement réel des actifs des régimes sur une période donnée et le taux de rendement prévu pour cette même période. Pour les besoins du calcul du rendement prévu des actifs des régimes, ceux-ci sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées découlent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus ainsi que des modifications apportées aux hypothèses actuarielles qui ont servi à calculer l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains et les pertes actuariels nets cumulatifs sont amortis sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés.

k) Informations sur les apparentés

Il y a apparentés lorsqu'une partie a la capacité d'exercer un contrôle exclusif ou partagé sur une autre. Les principaux dirigeants et leurs proches parents, ainsi que les entités sur lesquelles ils exercent un contrôle exclusif ou partagé comptent également au nombre des apparentés. Les opérations entre apparentés sont déclarées si elles sont conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et si elles ont des incidences significatives sur les états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

2. Principales méthodes comptables (suite)

l) Montants budgétés

Les montants budgétés ont été tirés du plan d'affaires et stratégique rédigé par la direction, qui a été approuvé par le conseil d'administration le 11 décembre 2024.

m) Normes comptables futures

Les normes comptables du secteur public qui suivent n'étaient pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 31 mars 2026 et n'ont pas été appliquées. La direction évalue actuellement l'incidence de ces mises à jour des normes sur les états financiers futurs de la Société.

- i) Le Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public a été révisé et les Améliorations annuelles 2024-2025 des Normes comptables pour le secteur public ont été publiées. Le CCSP a approuvé des modifications qui comprennent des mises à jour terminologiques visant à harmoniser divers chapitres du Manuel du secteur public avec le Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public et le modèle d'information du CCSP. Ces révisions et modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2026 (aux exercices de la Société se terminant à compter du 31 mars 2027).
- ii) Le chapitre SP 1202, « Présentation des états financiers », remplacera l'actuel chapitre 1201. Cette ligne directrice s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2026 (aux exercices de la Société se terminant à compter du 31 mars 2027).
- iii) Le chapitre SP 3251, « Avantages sociaux », remplacera les chapitres actuels SP 3250 et SP 3255. Le chapitre proposé est actuellement en attente d'approbation finale et sa date d'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} avril 2029 (pour les exercices de la Société se terminant à compter du 31 mars 2030).
- iv) Chapitre SP 3150, « Immobilisations corporelles ». En mai 2025, le CCSP a publié des modifications du chapitre SP 3150 dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie relative aux organismes sans but lucratif du secteur public, qui consiste à intégrer les chapitres de la série SP 4200 aux Normes comptables pour le secteur public, avec des indications particulières s'il y a lieu. Les modifications de ce chapitre s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2030 (aux exercices de la Société se terminant à compter du 31 mars 2031).

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

2. Principales méthodes comptables (suite)

- v) Le chapitre SP 3155, « Immobilisations incorporelles » remplacera l'actuelle NOSP-8, *Éléments incorporels achetés*. Le chapitre proposé est actuellement en attente d'approbation finale et la date d'entrée en vigueur de la norme n'est pas encore connue.

3. Revenus reportés

Les revenus reportés représentent des montants en trésorerie reçus des clients en échange de l'utilisation future des installations de la Société de 22 343 \$ (16 223 \$ en 2025).

4. Immobilisations corporelles

2026	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Bâtiment	259 883 \$	132 503 \$	127 380 \$
Mobilier, agencements et matériel informatique	59 224	47 146	12 078
Améliorations locatives	88 724	73 487	15 237
Immobilisations incorporelles	163	146	17
	407 994 \$	253 282 \$	154 712 \$

2025	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Bâtiment	257 563 \$	126 791 \$	130 772 \$
Mobilier, agencements et matériel informatique	54 833	45 654	9 179
Améliorations locatives	86 795	70 580	16 215
Immobilisations incorporelles	163	105	58
	399 354 \$	243 130 \$	156 224 \$

Au cours de l'exercice, les entrées d'immobilisations corporelles se sont établies à 9 244 \$ (10 990 \$ en 2025).

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

5. Remises gouvernementales

Les créiteurs et charges à payer comprennent un montant de 669 \$ (639 \$ en 2025) au titre des remises gouvernementales exigibles liées aux taxes de vente fédérales et provinciales, aux cotisations sociales et aux cotisations pour les soins de santé.

6. Excédent accumulé

L'excédent accumulé total comprend le surplus d'apport, la distribution accumulée et l'excédent de l'exercice, comme suit :

	Surplus d'apport	Distribution accumulée	Excédent annuel accumulé	Excédent accumulé total
Solde au 31 mars 2025	142 851 \$	(114 500) \$	122 604 \$	150 955 \$
Distribution	—	(2 500)	—	(2 500)
Déficit de l'exercice	—	—	(3 900)	(3 900)
Solde au 31 mars 2026	142 851 \$	(117 000) \$	118 704 \$	144 555 \$

Le solde du surplus d'apport a été créé à la suite de la libération de la Société, le 30 mars 2003, par l'Office ontarien de financement (l'« OOF »), de toutes ses obligations aux termes du financement provisoire destiné aux travaux d'agrandissement.

La Société a convenu d'effectuer une distribution minimale annuelle à l'OOF d'un montant de 2 500 \$, moins tout montant de substitution aux impôts fonciers qu'elle verse au cours d'un exercice donné et moins tout montant supplémentaire annuel convenu par écrit par la Société et l'OOF.

Le 25 mars 2026, la Société a effectué le versement d'une distribution de 2 500 \$ en se basant sur les résultats financiers de l'exercice 2026 (2 500 \$ pour l'exercice 2025). Depuis l'instauration de la politique en matière de distributions, la Société a versé au total 117 000 \$ en distributions (114 500 \$ en 2025).

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

7. Avantages sociaux futurs

L'obligation au titre des prestations constituées aux termes du régime d'allocations de retraite au 31 mars 2026 se chiffre à néant (178 \$ en 2025). L'obligation au titre des prestations constituées aux termes de la convention de retraite au 31 mars 2026 se chiffre à 415 \$ (434 \$ en 2025). Les prestations de ces régimes ont cessé de s'accumuler.

Les plus récentes évaluations actuarielles du régime de retraite à prestations déterminées et des autres régimes de retraite à des fins de capitalisation ont été effectuées au 31 décembre 2024, puis extrapolées jusqu'au 31 mars 2026. La *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario) exige que le régime de retraite à prestations déterminées fasse préparer un rapport d'évaluation actuarielle au moins tous les trois ans.

La Société a un excédent de 3 534 \$ (déficit de 1 058 \$ en 2025) au titre des prestations relativement à ses régimes d'avantages sociaux futurs. La perte actuarielle nette non amortie s'est établie à 4 618 \$ (gain actuariel de 23 \$ en 2025), ce qui a donné lieu à un passif de 1 084 \$ au titre des avantages sociaux futurs (1 035 \$ en 2025) inscrit dans les états financiers.

Actuellement, 55 salariés participent au régime à prestations déterminées et 243 salariés participent au régime à cotisations déterminées. En 2005, la Société a mis un terme au volet à prestations déterminées de son régime. Tous les nouveaux membres admissibles au régime doivent adhérer au volet à cotisations déterminées du régime. Au 31 mars 2026, le régime à cotisations déterminées était entièrement capitalisé.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

7. Avantages sociaux futurs (suite)

Le tableau ci-après donne des renseignements précis sur les régimes de retraite et d'avantages sociaux de la Société :

	2026			2025		
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Total	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Total
Charges au titre du régime à prestations déterminées						
Coûts des prestations de l'exercice	1 202 \$	31 \$	1 233 \$	1 202 \$	47 \$	1 249 \$
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	(17)	(8)	(25)	72	(24)	48
Cotisations des salariés	(115)	—	(115)	(142)	—	(142)
Charges au titre du régime à prestations déterminées	1 070	23	1 093	1 132	23	1 155
Charges d'intérêts au titre du régime à prestations déterminées						
Coût financier de l'obligation au titre des prestations constituées	2 628	72	2 700	2 530	77	2 607
Rendement prévu des actifs des régimes	(2 637)	(10)	(2 647)	(2 493)	(11)	(2 504)
Charges d'intérêts au titre du régime à prestations déterminées	(9)	62	53	37	66	103
Charges totales au titre du régime à prestations déterminées	1 061	85	1 146	1 169	89	1 258
Coût du régime à cotisations déterminées	1 080	—	1 080	894	—	894
Charges totales au titre des régimes	2 141 \$	85 \$	2 226 \$	2 063 \$	89 \$	2 152 \$

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

7. Avantages sociaux futurs (suite)

Le tableau ci-après donne des renseignements précis sur le régime de retraite à prestations déterminées et d'avantages sociaux. Les cotisations déterminées ne figurent pas dans le tableau ci-après, le régime à cotisations déterminées étant entièrement capitalisé.

	2026			2025		
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Total	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Total
Solde de clôture prévu de l'obligation au titre des prestations constituées						
Solde réel de l'obligation au titre des prestations constituées à l'ouverture de l'exercice	52 819 \$	1 866 \$	54 685 \$	50 791 \$	1 868 \$	52 659 \$
Coûts des prestations de l'exercice en cours	1 202	31	1 233	1 202	47	1 249
Coût financier	2 628	72	2 700	2 530	77	2 607
Prestations versées	(1 949)	(277)	(2 226)	(1 704)	(345)	(2 049)
Solde de clôture prévu de l'obligation au titre des prestations constituées à la clôture de l'exercice	54 700 \$	1 692 \$	56 392 \$	52 819 \$	1 647 \$	54 466 \$
Actifs prévus des régimes						
Actifs réels des régimes à l'ouverture de l'exercice	53 139 \$	488 \$	53 627 \$	50 085 \$	518 \$	50 603 \$
Cotisations de l'employeur	871	223	1 094	781	292	1 073
Cotisations des salariés	115	—	115	111	—	111
Rendement prévu des actifs des régimes	2 637	10	2 647	2 493	11	2 504
Prestations versées	(1 949)	(277)	(2 226)	(1 704)	(345)	(2 049)
Actifs prévus des régimes à la clôture de l'exercice	54 813 \$	444 \$	55 257 \$	51 766 \$	476 \$	52 242 \$
Amortissement des gains sur l'obligation au titre des prestations constituées						
Solde de clôture prévu de l'obligation au titre des prestations constituées	54 700 \$	1 692 \$	56 392 \$	52 819 \$	1 647 \$	54 466 \$
Solde réel de l'obligation au titre des prestations constituées	50 443	1 631	52 074	52 819	1 866	54 685
Ajustements liés à l'expérience	4 257 \$	61 \$	4 318 \$	— \$	(219) \$	(219) \$
Amortissement annuel sur la DMERCA	967 \$	4 \$	971 \$	— \$	(19) \$	(19) \$
Amortissement des gains sur les actifs des régimes						
Solde de clôture prévu des actifs des régimes	54 813 \$	444 \$	55 257 \$	51 766 \$	476 \$	52 242 \$
Actifs réels des régimes	55 161	447	55 608	53 139	488	53 627
Ajustements liés à l'expérience	348 \$	3 \$	351 \$	1 373 \$	12 \$	1 385 \$
Amortissement annuel sur la DMERCA	79 \$	— \$	79 \$	221 \$	1 \$	222 \$
Montant réel du passif comptabilisé au titre des retraites dans les états de la situation financière						
Solde réel de l'obligation au titre des prestations constituées	50 443 \$	1 631 \$	52 074 \$	52 819 \$	1 866 \$	54 685 \$
Actifs réels des régimes	(55 161)	(447)	(55 608)	(53 139)	(488)	(53 627)
Déficit (excédent) au titre des prestations	(4 718)	1 184	(3 534)	(320)	1 378	1 058
Pertes actuarielles non amorties	4 517	101	4 618	(70)	47	(23)
Passif au titre des prestations constituées	(201) \$	1 285 \$	1 084 \$	(390) \$	1 425 \$	1 035 \$

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

7. Avantages sociaux futurs (suite)

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour comptabiliser les régimes sont les suivantes :

	2026		2025	
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Régimes de retraite	Avantages sociaux
Taux d'actualisation	5,30 %	4,00 % – 4,20 %	5,00 %	2,80 % – 4,50 %
Rendement prévu des actifs des régimes	5,00 %	2,25 %	5,00 %	2,25 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	s. o.	3,00 %	s. o.
Taux d'indexation	1,30 %	1,30 %	1,30 %	1,30 %
DMERCA (en années)	4,4	8,2 – 12,6	6,2	8,8 – 12,5

Le tableau qui suit présente les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé aux 31 mars :

	2026	2025
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	5,30 %	5,30 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	4,05 %	4,05 %
Année où le taux devrait se stabiliser	2040	2040

8. Charges

Les charges correspondent aux coûts des biens ou des services acquis pendant l'exercice que les paiements aient été faits ou que les factures aient été reçues.

Les charges comprennent des salaires, des avantages sociaux (dont des avantages sociaux futurs) et des indemnités de cessation d'emploi de 34 636 \$ (31 997 \$ en 2025).

Les autres dépenses comprennent les frais d'assurance, les services de location de matériel, les services d'assainissement et les salaires et avantages sociaux liés à la prestation de ces services.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

9. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital

a) Instruments financiers

La norme comptable pour le secteur public 3450, « Instruments financiers », exige qu'un organisme classe les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui comporte trois niveaux de données pouvant servir à évaluer la juste valeur :

- Niveau 1 – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – les données observables ou corroborées, autres que les données du niveau 1, telles que les prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou les données de marché observables sur pratiquement toute la durée des actifs et des passifs;
- Niveau 3 – les données non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs.

Les actifs financiers de la Société inscrits à la juste valeur, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs et les acomptes des clients, sont classés au niveau 1.

Les passifs financiers de la Société sont comptabilisés au coût amorti, y compris les créditeurs et charges à payer.

Aux 31 mars 2026 et 2025, aucun instrument financier n'avait été classé au niveau 2 ou au niveau 3.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification au classement des actifs financiers et des passifs financiers aux trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs. La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des acomptes des clients, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer avoisine leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

9. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital (suite)

b) Gestion des risques

En raison de ses activités, la Société est exposée aux risques financiers suivants : le risque de crédit et le risque de liquidité. La direction de la Société est responsable de la gestion des risques et elle repère et évalue les risques financiers. Les risques importants font l'objet d'un suivi et sont abordés avec le comité des finances et d'audit du conseil d'administration. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour gérer ses risques.

i) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la trésorerie détenue auprès des banques et des institutions financières ainsi que des débiteurs. La gestion du risque de crédit de la contrepartie a pour objectif de prévenir les pertes liées aux actifs financiers. La Société évalue la qualité de ses contreparties en tenant compte de leur solvabilité et de leur réputation, l'expérience passée et d'autres facteurs.

Le classement chronologique des débiteurs se présente comme suit :

	2026	2025
Courant	1 574 \$	84 \$
En souffrance depuis moins de 30 jours	543	616
En souffrance depuis plus de 30 jours	—	135
Moins le compte de correction de valeur pour créances douteuses	(34)	(66)
Total des créances clients	2 083	769
Débiteurs non commerciaux	735	1 548
Financement des dépenses en immobilisations à recevoir (note 10)	1 825	—
	4 643 \$	2 317 \$

Les débiteurs non commerciaux représentent les revenus à recevoir au titre des commissions gagnées. Ces commissions sont établies en fonction des bordereaux de commissions et ne représentent pas les soldes de créances clients.

Les valeurs comptables des débiteurs représentent l'exposition maximale au risque de crédit.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

9. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital (suite)

b) Gestion des risques (suite)

ii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle d'obligations financières plus élevées que les actifs financiers qui pourraient venir à échéance à tout moment donné. La gestion du risque de liquidité de la Société a pour objectif de maximiser les réserves de trésorerie disponibles afin qu'elle puisse être en mesure de respecter ses obligations en matière de liquidité lorsque celles-ci viennent à échéance.

Les passifs financiers de la Société, y compris les créditeurs et charges à payer, viennent habituellement à échéance à moins de un an.

c) Gestion du capital

La gestion du capital de la Société a pour objectif de préserver sa capacité de poursuivre son exploitation et de verser des distributions à l'OOF.

10. Engagements

La Société s'est engagée dans divers contrats de location-exploitation et d'entretien avec des fournisseurs (à l'exclusion des charges liées aux aires communes) et les engagements sont les suivants :

2027	5 839 \$
2028	4 055
2029	2 989
2030	2 497
2031	1 625
Par la suite	3 215
	20 220 \$

La distribution annuelle minimale de la Société de 2 500 \$ devant être versée à l'OOF (note 6) a été exclue du tableau des engagements énoncés ci-dessus.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

10. Engagements (suite)

La Société a conclu un contrat de location-exploitation à valeur nominale avec la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (« Infrastructure Ontario ») relativement à une parcelle de terrain sur laquelle est située une gare de triage. Le 10 mai 2023, la Société a reçu la confirmation d'Infrastructure Ontario que le contrat de location-exploitation a été prolongé jusqu'au 31 octobre 2026, selon les mêmes modalités et conditions. Les états financiers actuels ne comprennent pas d'actifs, de passifs, de revenus ou de charges à ce chapitre et ne présentent que le contrat de location-exploitation à valeur nominale. Après la clôture de l'exercice, le 12 mai 2026, Infrastructure Ontario a exercé son droit contractuel de résiliation et a officiellement annulé le contrat de location avec prise d'effet le 31 mai 2026.

Le 23 février 2026, la société a conclu une entente avec la City of Toronto Economic Development Corporation (la « société de développement économique de Toronto ») commençant 1^{er} février 2026 et prenant fin le 31 janvier 2031 visant l'utilisation d'une parcelle de terrain servant à héberger une nouvelle gare de triage aux fins du soutien des activités de la Société. La Société est tenue de verser des frais d'utilisation pour la parcelle de terrain où est située la nouvelle gare de triage, conformément aux modalités de l'entente, lesquelles prévoient une période sans loyer du 1^{er} février 2026 au 31 mai 2026 pour la préparation du site.

En lien avec la nouvelle gare de triage, la Société a reçu un apport de capital provenant du ministère du Tourisme, de la Culture et des Jeux d'un montant s'élevant à 1 825 \$, affecté aux dépenses en immobilisations. Au 31 mars 2026, le financement était à recevoir et il avait été inscrit dans les débiteurs et dans les apports reportés liés aux immobilisations corporelles (note 9).

11. Informations comparatives

Certaines informations comparatives ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation des états financiers adoptée au cours de l'exercice en cours.